



## **Déclaration liminaire CHSCT FSU - 12 novembre 2015**

Tout d'abord nous souhaitons une bonne installation au nouveau DASEN en Ardèche qui, grâce à ses fonctions passées, ne lui est pas totalement inconnue.

Nous tenons à témoigner que cette instance est pour nous d'une importance capitale car elle nous offre la possibilité de travailler avec l'administration sur ce qui touche au cœur de notre métier, à ce qu'est notre travail au quotidien et à ce que nous pouvons faire pour l'améliorer en profondeur. Pour nous, il ne s'agit pas simplement de signaler les difficultés rencontrées par nos collègues ou de leur rendre compte des dernières avancées légales mais bien d'être force de proposition et d'action dans le domaine de la santé et des conditions de travail.

Nous sommes persuadés que des avancées sont possibles comme l'atteste l'ajustement du guide académique relatif aux accidents de service. Suite à l'action conjointe du SNEP-FSU et de nos représentants au CHSCT ministériel, le Recteur a dû supprimer la mention abusive à la nécessité de déclarer un accident sous 48 heures faute de quoi les services ne prendraient pas en compte la déclaration.

Nous sommes déterminés à remplir le rôle assigné au CHSCT dont la crédibilité dépend de sa capacité à évaluer les situations et à leur apporter des réponses.

Ainsi, lors des visites programmées, nous continuerons à faire des préconisations les plus réalistes possibles en termes de dépenses publiques, quelle que soit l'origine des fonds, préférant proposer que notre ministère fasse un petit effort en terme de moyens plutôt que d'envisager des travaux pharaoniques tels que des déplacements de murs aux frais de la collectivité territoriale.

Nous voulons aussi tirer des leçons constructives des situations vécues aux collèges de Vals-les-Bains, de Cruas et de l'ITEP d'Eclassan qui ont connu ou qui connaissent encore

des problèmes de fonctionnement ou de management. L'administration doit établir des solutions adaptées en concertation avec les représentants du personnel au CHSCT lors de groupes de travail consacrés à cette thématique. Il s'agit d'éviter à tout prix que des équipes donnant une alerte sur une dégradation de leur santé au travail soient bloquées par leur supérieur hiérarchique et ignorées par l'administration. La réaction de l'administration face à la situation du collège de Cruas est une avancée qui doit être formalisée.

Enfin, nous déplorons que les préconisations de la présidente du CHSCT vis-à-vis des enseignants en poste partagé, connues pourtant de toutes les équipes de direction des établissements du second degré, ne soient pas systématiquement respectées.

Nous nous félicitons de la qualité du travail effectué qui a permis notamment de produire des documents précisant les procédures de signalement. Néanmoins, il apparaît que ces documents n'ont pas été transmis aux personnels dans tous les établissements comme il en avait été convenu avec la DSDEN.

Cette année doit connaître des améliorations indispensables à l'efficacité du CHSCT, en particulier pour éviter des dysfonctionnements vécus ces derniers mois :

- les délais de signature des PV et compte rendu de visite : il s'est écoulé six mois depuis le dernier CHSCT, cinq mois depuis les dernières visites. Rappelons que le décret impose des délais d'un mois pour la communication des PV aux membres du CHSCT. Si l'on veut que l'instance tienne son rôle et assure sa crédibilité auprès des personnels, il ne peut pas y avoir six mois de délai entre la première rédaction d'un compte rendu de visite et sa communication à la secrétaire du CHSCT.

- la rédaction des procès-verbaux : le PV, document officiel destiné à l'archivage, rend compte des propos des locuteurs de façon objective et impersonnelle. Nous n'admettons pas que l'administration ait modifié les propos tenus en séance par les représentants des personnels.

Cependant, nous témoignons et actons notre attachement au fonctionnement de plus en plus productif de cette instance de part l'investissement de ses différents acteurs, notamment avec la mise en place de groupes de travail et de visites d'établissement sur des thèmes plus en rapport avec les préoccupations des personnels. Nous souhaitons donc que cette année 2015-2016 et les suivantes soient pensées dans cette dynamique.